

Commune de PLOUHINEC (56)

Pôle Enfance-Jeunesse-Famille



**Accueil de Loisirs
"PASS'LOISIRS"**

PROJET PEDAGOGIQUE

2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS «PASS'LOISIRS »

ETAT DES LIEUX

ORGANISATEUR : Mairie de Plouhinec (56). La commune de Plouhinec est située à 20 km au sud-Est de LORIENT en bordure de mer et compte plus de 5000 habitants. Elle connaît depuis quelques années un essor important. Actuellement, 400 enfants y sont scolarisés en Primaire, sur trois écoles différentes, de plus on y dénombre 300 collégiens. La commune souhaite par la création d'une structure, accueillant les enfants et les jeunes sur leur temps hors scolaire, affirmer que l'éducation est l'affaire de tous et contribuer à l'accomplissement de ces derniers vers des citoyens libres, responsables et respectueux. C'est à ce potentiel de 700 enfants et jeunes que le projet éducatif de la commune s'adresse.

PROJET EDUCATIF :

Il est élaboré par l'organisateur. Il présentera ses finalités éducatives, c'est à dire ce qu'il souhaite concernant l'accueil et l'éducation des enfants, ou d'une façon générale du public accueilli. Il développera ses conceptions éducatives et politiques.

- 1) Contribuer au développement harmonieux de l'enfant et du jeune par un renforcement de son sentiment de sécurité : physique, affectif, intellectuel et matériel. Assurer l'enfant et le jeune que ce temps vécu au Pass'Loisirs est un temps de plaisir et d'épanouissement personnel.
- 2) Permettre à l'enfant de faire l'exercice de la démocratie : développer son esprit critique et faire des choix.
- 3) Faire participer les enfants activement à la vie sociale : développement des relations basées sur le respect, le respect de soi, des autres, de l'environnement, la coopération, l'entraide et sensibilisation à la découverte des richesses locales
- 4) Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Dans cet apprentissage de l'autonomie, encourager la prise de conscience de l'enfant et du jeune de sa responsabilité envers ses propres actes.

ACCUEIL :

Il se fait sur le site d'Arlecan à Plouhinec (56), dans des locaux spécialement conçus pour ce type d'accueil.

Public : Pour les enfants de 2 à 11 ans répartis en 3 tranches d'âge (2-5 ans, 6-8 ans, 9 ans et plus). Un accueil particulier et adapté est réservé à la tranche d'âge 2-5 ans. Les enfants de 2 ans ne sont acceptés que s'ils sont scolarisés.

Périodes : vacances d'Hiver, de Noël, de Printemps, d'Eté et d'Automne.

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (inscriptions possibles à la ½ journée).

Garderie : gratuite de 7 h 15 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 45

Restauration : possible le midi.

La capacité d'accueil est de 100 enfants. La capacité d'accueil pourra être modifiée en fonction des contraintes sanitaires.

Une soirée peut être proposée par période (de 18H30 à 21H) avec un repas et une animation.

JOURNEE TYPE :

7h15 à 9h00 :	Garderie
9h00 à 9h30 :	Accueil
9h30 à 12h00 :	Activités
12h00 à 14h00 :	Repas – pause
14h00 à 17h00 :	Activités - Goûter
17h00 à 18h45 :	Garderie

LES LOCAUX ET L'ENVIRONNEMENT :

Locaux du Centre (salle d'activités pour les petits, salle de sieste, salle d'activités manuelles, salle de lecture et jeux de sociétés, WC, bureau de direction, cour de l'école, salle de motricité, salle de restauration)

Médiathèque et Micro-Folie

Salle polyvalente, Dojo, Salle de danse

Salle J.P. Calloch (exposition, spectacle...)

Terrains de football

8 km de plage et de dunes, sentiers côtiers.

LES PERSONNELS :

1 Directrice

10 animateurs (BAFA, stagiaires, autres) = 1 pour 8 enfants (- de 6 ans) ou 1 pour 12 enfants (+ de 6 ans)

Personnel technique (2 aux cuisines, 2 à l'entretien des locaux)

MOYENS FINANCIERS :

Participation des familles en fonction du Quotient Familial

Participation de la CAF, de la MSA

Participation communale (salaires, fournitures, transports)

COMMUNICATION :

L'information se fait de différentes façons :

- Dossiers d'inscriptions par le biais du Portail Famille
- Site de la commune

- Réunions
- Affichage
- Presse

PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION :

Le projet pédagogique est rédigé par le directeur et l'équipe d'animation. A la différence du projet éducatif, ce projet sera spécifique à un séjour donné, à un moment donné, à une équipe donnée.

Il a pour but de s'inscrire dans la continuité du projet éducatif défini par l'organisateur, à savoir la municipalité. Il doit fixer les objectifs que l'équipe d'animation doit atteindre, en s'appuyant sur les moyens nécessaires à sa réalisation. L'accueil se tiendra sur le site d'Arlecan. Il faudra veiller en permanence à ce que les enfants différencient les deux temps : le temps scolaire et le temps des vacances ainsi que les deux espaces : l'école et le centre de loisirs. Les enfants et les jeunes devront vivre un réel temps de vacances, tant dans les activités que dans l'aménagement de la structure. La commune bénéficie d'une richesse environnementale qu'il faudra exploiter et valoriser au maximum.

OBJECTIFS :

I) LA SOCIALISATION :

- a) Respect des règles de vie et des individus
- b) coopération, entraide
- c) Impliquer les différents acteurs

II) L'AUTONOMIE :

- a) S'adapter dans un contexte nouveau
- b) Responsabilisation de l'enfant et du jeune
- c) Permettre à l'enfant et au jeune d'exprimer ses choix

III) L'EPANOUISSEMENT :

- a) Affectif
- b) Physique
- c) Intellectuel

IV) L'ENRICHISSEMENT :

- a) Découverte d'activités nouvelles
- b) Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité
- c) Apprendre à écouter et à communiquer

MOYENS :

I) LA SOCIALISATION :

- a) Respect des règles de vie et des individus :
 - l'élaboration des règles de vie se fera dès l'ouverture du centre lors d'une concertation enfants/animateurs. Il n'y aura donc pas de règlement préalablement imposé,

seul celui qui aura été façonné de façon collective sera applicable. Les règles de vie seront affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles seront expliquées aux nouveaux enfants.

- le respect des règles d'hygiène devra faire l'objet de toute l'attention de l'équipe d'animation : lavage des mains à l'arrivée, avant les repas et après le passage aux WC, port de blouses lors des activités manuelles.

b) Coopération, entraide :

- la mise en place d'activités basées sur les jeux coopératifs ainsi que tous les projets mettant en avant l'esprit d'équipe viseront à développer la solidarité.

- les plus grands pourront aider les plus petits au niveau des repas, des activités ou lors des sorties.

- les enfants et les jeunes ne seront pas consommateurs mais acteurs. Ils participeront en groupe aux tâches inhérentes aux activités (mise en place, rangement du matériel) et au fonctionnement du centre (desserte des tables au moment des repas ou du goûter).

- l'espace sera aménagé pour et avec les enfants afin qu'ils se l'approprient. Le matériel pédagogique devra rester à leur disposition.

c) Impliquer les différents acteurs :

Le centre de loisirs devra être un lieu ouvert vers l'extérieur où les relations avec les différents acteurs sont incontournables.

- relations avec les parents : disponibilité de l'équipe d'animation lors de l'accueil, échanger des informations sur l'enfant, permettre aux parents de passer au centre pendant les activités, les impliquer pour certaines activités.

- relations avec l'organisateur et les institutions : le directeur les informera régulièrement sur le fonctionnement du centre et les invitera à se rendre sur place.

- relations avec d'autres centres : dans la mesure du possible, des rencontres ponctuelles inter-centres sont à encourager.

II) L'AUTONOMIE :

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants) est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme (il n'y a pas un âge où on devient autonome). A chaque étape de son enfance, puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie.

a) S'adapter dans un contexte nouveau :

- le centre offrira à l'enfant une expérience nouvelle, différente du contexte familial ou scolaire.

- Aménager des temps informels et des temps calmes en donnant un choix d'activités ne nécessitant pas la présence systématique d'un animateur. L'enfant pourra ainsi y participer librement en fonction de son âge et de ses rythmes.

- Mise en place de mini-camps d'une durée variable en fonction des tranches d'âges.

b) Responsabilisation de l'enfant :

- les inciter à être responsable de leurs affaires en les rangeant et à respecter celles des autres.

- le matériel du centre (jeux, livres...) aura aussi des lieux spécifiques de rangement que les enfants devront connaître afin de pouvoir s'y rendre aisément.

- inciter les enfants à prendre des initiatives et à être force de propositions (proposition d'activité, animation de jeux).

c) Permettre aux enfants d'exprimer leurs choix :

- éviter d'imposer une activité. Le choix d'activités sera à privilégier tout en reconnaissant à l'enfant son droit au repos et au farniente.

- les enfants seront amenés à se positionner lors de leurs choix. L'équipe d'animation veillera à ce que la décision soit ensuite assumée.

III) L'EPANOUISSEMENT :

Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapter notre fonctionnement à chaque enfant, et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à ses besoins. Il ne faut pas oublier que chacun a des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités...

a) Affectif :

- l'accueil des plus jeunes (2 à 5 ans) sera distinct des autres tranches d'âges. Ils disposeront également de lieux spécifiques adaptés à leur âge (salle de motricité de l'école maternelle, salle de sieste, toilettes).

- Favoriser le dialogue animateurs/enfants en instaurant des relations de confiance afin de sécuriser les enfants en cas de conflits ou de doutes.

- Les animateurs devront répondre à tous les moments de la journée aux questions et aux attentes des enfants.

- Veiller à assurer l'intégrité des enfants par le respect des différences et des convictions.

b) Physique :

- Il sera assuré par du personnel diplômé dans le respect de la législation et afin d'assurer la totale sécurité de l'enfant.

- Les activités, notamment sportives, favoriseront le développement des capacités.

- L'épanouissement physique passe par la proposition d'activités diverses : de coopération, athlétiques (courir, sauter, lancer), d'opposition et enfin de pleine nature.

- Les activités proposées et le matériel utilisé seront adaptés à l'âge et à la morphologie de l'enfant et du jeune. Les structures (stades, salles) ainsi que les associations locales seront sollicitées et donc valorisées.

c) Intellectuel :

- Il passe par la possibilité d'avoir accès à des activités variées comme la musique, la lecture, le chant, les contes, les activités d'expression ou encore les activités manuelles.

- Le partenariat avec la bibliothèque et la Micro-Folie basés sur la commune de Plouhinec permettra de mener à bien une partie de ces objectifs.

IV) L'ENRICHISSEMENT :

Les enfants, en fonction de leurs situations familiales, de la catégorie socio-professionnelle de leurs parents, de leurs origines ethniques, ne se situent pas sur un même pied d'égalité, pour ce qui est de la connaissance en général. Le centre de loisirs se doit de proposer à tous les enfants le droit de découvrir et d'échanger afin de s'enrichir.

a) Découverte d'activités nouvelles :

- au niveau local, il faudra profiter des richesses proposées qu'elles soient au niveau du patrimoine (fouilles archéologiques en cours), du milieu associatif (danse bretonne par exemple) de la municipalité (expositions des artistes locaux) ou encore de l'environnement (bois, dunes, rivière d'Etel, océan).

- hors commune, plusieurs structures adaptées aux enfants et aux jeunes devront figurer dans le programme d'animation (parcs d'attractions, zoo, musées...).

b) Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité :

- Aller à la rencontre de différents modes de vie en allant s'entretenir avec les habitants et les professionnels (jeux avec les commerçants, visite d'une installation industrielle ou agricole)

- Connaître sa commune en proposant des activités sur différents sites, en mettant en place un rallye photos.

- Rédaction éventuelle d'un petit journal = communication c)

c) Apprendre à écouter et à communiquer :

L'organisation de moments de débats permettra :

- Aux enfants de pouvoir écouter et être écoutés, en ayant le droit à la parole et en laissant la parole aux autres.

- Aux enfants de pouvoir donner leurs opinions et prendre en compte celles des autres

- A l'équipe d'animation de prendre en compte les demandes des enfants afin de remédier à certaines imperfections ou certains manques

- Rédaction d'un petit journal relatant leurs expériences vécues lors du séjour, ce qu'ils vont retenir. (Document qui pourra également aider l'équipe d'animation, car les enfants pourront y exprimer leurs attentes, satisfactions et insatisfactions). Ce petit journal pourra constituer un lien permanent entre le centre et les différents acteurs.

LE TRAVAIL D'EQUIPE :

I) COMPOSITION DE L'EQUIPE :

1) Une direction :

- Un directeur. Il a comme fonction :

- L'animation de l'ensemble de l'équipe.
- La gestion financière, matérielle et administrative.
- Les relations avec les différents partenaires.
- Les relations avec les familles.
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants. Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à l'organisateur.

- Un directeur adjoint. Il a comme fonction :

- Aide pédagogique et administrative.
- Remplace le directeur en cas d'absence.
- Les relations avec les familles.

2) Des animateurs et animatrices diplômés ou en formation. Ils ont pour fonctions :

- L'animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants.
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe. Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

II) ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EQUIPE :

L'équipe se réunit une fois par semaine afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur.

III) LA FORMATION DES ANIMATEURS :

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Directeur : Mélanie MOGAIN
Mise à jour : septembre 2023

FICHE D'ACTIVITES

Date _____ **Matin*** **Après-midi* (entourer)**

Lieu (intérieur, extérieur, quelle salle...) _____

Nom de l'activité _____

Type d'activité (manuelle, sportive, artistique...) _____

Public concerné _____ **Animateur responsable** _____

Pourquoi cette activité, dans quel but (Objectifs) ?

Matériel nécessaire

Temps de préparation _____ **durée de l'activité** _____

Description

Evaluation des objectifs

Nom de l'activité : faites preuve d'originalité, le nom doit être attractif. Cependant il doit être fidèle à l'activité proposée. Eviter *Pâte à Sel, Argile, Motricité*.

Pourquoi cette activité, dans quel but ? quel est l'intérêt pour les enfants. En quoi l'activité intègre les objectifs du projet pédagogique (*socialisation, autonomie, épanouissement, enrichissement*).

Temps de préparation : estimation du temps nécessaire à la mise en place de l'activité. La préparation se fait en dehors des temps d'animation. Bien définir par écrit et en équipe tout le travail à effectuer en amont (*fabrication de diplôme, affichage, aménagement de l'espace...*)

Description : toutes les caractéristiques du jeu ou de l'activité doivent être détaillées (règles du jeu, but du jeu, cheminement et progression de l'activité...)

Evaluation : cette rubrique est à compléter à l'issue de l'animation par l'ensemble de l'équipe. Vous devrez faire apparaître les points forts et les points faibles de l'activité en référence aux objectifs recherchés.

A NOTER : l'activité principale d'une demi-journée s'intègre dans un projet d'animation, elle est complétée par des activités annexes qui ne nécessitent pas un temps important de préparation (*argile, pâte à sel, motricité, plastique fou, windows colors, cuisine, peinture libre*).

Il serait souhaitable de proposer un grand jeu par semaine et par tranche d'âge (*Jeu de piste, chasse au trésor, Cluedo, jeux de rôle...*).

JOURNEE TYPE

7h15 à 9h00 : Garderie avec 2 animateurs (pointage à l'arrivée des enfants sur tablette et surveillance).

8h00 à 9h30 : Arrivée échelonnée des animateurs suivant le planning préétabli

8h45 à 9h30 : Accueil avec l'ensemble des animateurs
- Les 9 ans et plus, salle des requins bleus
- Les 6/8 ans, salle des chats gris
- Les 2/5 ans, salle des crocodiles verts

9h30 à 11h45 : Activités (préparées à l'avance) + rangement et nettoyage de la salle

11h30 à 11h45 : Récréation

11h45 à 12h00 : WC et lavage de mains

12h00 à 13h00 : Repas. 1 animateur par table
Le directeur pointe les enfants qui déjeunent chez eux et vérifie les enfants qui déjeunent sur place.
Les enfants aident à débarrasser et nettoyer les tables.

13h00 à 14h00 : Sieste pour les 2-5 ans et récréation ou temps calme pour les autres (sous surveillance des animateurs dans la cour et dans toutes les salles). Les animateurs prennent leur pose chacun leur tour, en veillant au nombre suffisant d'encadrants pour la surveillance des enfants.

14h00 à 16h00 : Activités (préparées à l'avance) + rangement et nettoyage de la salle

16h00 à 16h30 : Récréation

Un animateur se libèrera pour préparer le goûter. Le nettoyage de la cuisine et de la vaisselle doit impérativement être effectué après chaque préparation.

16h30 : WC, nettoyage de mains et goûter.

17h00 à 18h45 : Départ et pointage des enfants récupérés par les parents.

Penser à prendre la liste des enfants et la trousse à pharmacie lorsque vous quittez le centre.

Lors des sorties, les animateurs sont responsables des mêmes enfants toute la journée. Au retour, les glaciaires devront être vidées et nettoyées.